

**AVIS DE CONVOCATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**AMEN BANK**

S.A. AU CAPITAL DE 122.220.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –  
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 16 Juin 2016 à 12 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2015.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2015.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2016.
- 8- Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
- 9- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE**  
**AHMED EL KARM**

**AVIS DE CONVOCATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**D'AMEN-BANK**

**SOCIETE ANONYME**  
**AU CAPITAL DE 122.220.000 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V – TUNIS –**  
**R.C. : B176041996**

Messieurs les actionnaires d'Amen-Bank sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **Jeudi 16 Juin 2016 à 13 heures** au siège social d'Amen Bank, Avenue Mohamed V Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social.
- 2- Adaptation des statuts aux modifications décidées.

Conformément aux dispositions de l'Article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires.

Messieurs les actionnaires peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la Banque, et ce au plus tard le **Lundi 13 Juin 2016**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège social d'Amen Bank.

**LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE**  
**AHMED EL KARM**